

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

10^{ème} Commission
N° CP-2016-10-10-7

Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPEEN FSE**

Résumé : Depuis plusieurs années, le Conseil départemental du Haut-Rhin optimise ses crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa par la mobilisation du Fonds social européen (FSE). Ainsi, il est organisme intermédiaire pour la programmation 2014-2020. Une première convention de subvention globale a été signée entre l'Etat, autorité de gestion FSE, et le Département, portant sur les années 2015 à 2016.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation de la nouvelle convention de subvention globale pour les années 2017 à 2020, qui sera signée par le Préfet de Région et le Président du Conseil départemental. Cette convention, comme la précédente, s'inscrit en continuité dans le cadre du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole.

Cette enveloppe financière, d'un montant total de 3 276 800 € sur les 4 prochaines années, est mobilisée pour renforcer les actions dédiées à l'accompagnement socioprofessionnel et professionnel des bénéficiaires du rSa uniquement. Le FSE intervient pour « faire plus et mieux » à hauteur de 50% du financement départemental alloué à la politique d'insertion.

Le statut d'organisme intermédiaire permet au Département de gérer directement des fonds FSE sous forme de subvention globale. Ils interviennent en contrepartie des crédits que la collectivité engage pour la mise en œuvre de sa politique d'insertion. Le FSE abonde ainsi, avantageusement, l'enveloppe départementale destinée au soutien des actions d'accompagnement socioprofessionnel et professionnel de bénéficiaires du rSa, exclusivement, en conformité avec son champ de compétences.

Ainsi, la maquette prévue pour le Département du Haut-Rhin sur l'ensemble de la période 2014-2020 s'élève à 4 915 200 €. Une première convention de subvention globale, établie pour deux ans, portait sur une recette de 1 638 400 €. Elle a permis de cofinancer quatre structures (Aléos, CIAREM, Contact Plus et Réagir) et d'accompagner, au cours de l'année 2015, 2 607 bénéficiaires du revenu de Solidarité active, en suivis socioprofessionnels et professionnels. Ces associations affichent 40 % de sorties positives (emploi et formation). La durée moyenne d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active par les référents de ces structures est de 10 mois. Au cours du 1^{er} semestre 2016, plus de 2 400 personnes ont d'ores et déjà été rencontrées par ces opérateurs.

Pour les années 2015 et 2016, le Département a programmé 93,5 % de sa maquette FSE.

La convention présentée aujourd'hui, pour les années 2017-2020, soit quatre ans, permettra de bénéficier de 3 276 800 €, soit 819 200 € par an. Les deux conventions de subvention globale concernent le même périmètre d'intervention et sont en cela identiques quant à leur contenu.

Cette convention 2017-2020 fait suite au dépôt d'une demande de subvention globale, par le biais du portail informatique Web « Ma Démarche FSE ». Les points essentiels en sont déclinés dans la synthèse annexée au présent rapport.

En outre, elle conditionnera par la suite le financement d'actions portées par des structures sollicitant du FSE, en réponse à l'appel à projets de la politique départementale d'insertion à partir de 2017.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance en date du 21 octobre 2016.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de subvention globale au titre du programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole pour les années 2017 à 2020, ci-jointe,
- de m'autoriser à la signer,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN